

Association PASSION-RÉGION

BULLETIN D'ADHÉSION 2012

(Un bulletin par personne, écrit lisiblement)

NOM (EN CAPITALES): _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

déclare adhérer à l'association PASSION-RÉGION :

15 euros (période 1^{er} janvier au 31 décembre 2012)

10 euros (période 1^{er} juillet au 31 décembre 2012)

5 euros (période 1^{er} novembre au 31 décembre 2012).

Règlement : par chèque à l'ordre de **PASSION-RÉGION**

en espèces

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association
(joint au présent document).

Je déclare être apte à la pratique de la randonnée pédestre, tant sur le plan
préparation physique que sur le plan médical.

Je certifie être couvert(e) par une assurance personnelle Responsabilité
Civile ainsi que pour les éventuels dommages corporels liés à la pratique de la
randonnée pédestre.

Cette couverture assurance peut être liée :

- soit à un contrat personnel avec une assurance privée ou une mutuelle,

- soit à une licence-assurance que vous possédez déjà en tant que membre d'une association
sportive proposant cette couverture,

- soit à la possession d'une rando-carte personnelle procurée auprès de la FFRP.

Date :

Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION PASSION-RÉGION

adopté par l'assemblée générale du 09 janvier 2011-01-03

Répondeur : 04 67 27 68 76

Ce règlement intérieur a pour but de définir un certain nombre de points relatifs au bon fonctionnement de nos activités. Ces points ne sont pas précisés dans nos statuts car n'ayant pas l'obligation de l'être. Il s'agit surtout d'aménagements techniques qui peuvent être modifiés lors de chaque assemblée générale.

Toute personne souhaitant adhérer à l'association devra attester en avoir pris connaissance et les approuver.

Dans ce but, ce règlement intérieur sera joint au bulletin d'adhésion.

Convocation et communication

Dans un but de simplification mais aussi de moindres dépenses financières, il est décidé, pour ceux disposant d'une adresse e-mail, de convoquer soit les membres du conseil d'administration, soit les adhérents en vue d'assemblée générale par le biais d'un courriel. Bien entendu, les personnes n'en disposant pas seront, comme par le passé, informées ou convoquées par courrier postal.

Fichier associatif et confidentialité

Les éléments du fichier associatif, en particulier les coordonnées téléphoniques et les adresses e-mail, sont strictement confidentiels. Ils ne seront communiqués à autrui qu'avec l'accord formel donné par la personne concernée.

Lorsqu'un adhérent ne renouvelle pas son adhésion, ses coordonnées sont **automatiquement détruites par le secrétariat**.

Respect des horaires

Les horaires de départ de nos activités mentionnés soit sur notre site Internet, soit sur notre répondeur, soit sur papier, ne sont pas des horaires de rendez-vous mais de réels horaires de départ, totalement respectés par les animateurs. Il convient donc, pour chaque participant, d'arriver 10 minutes avant l'heure de départ pour une bonne gestion du covoiturage.

Si un participant arrive au dernier moment alors que le remplissage des voitures est établi de façon optimale, l'animateur lui proposera de prendre son propre véhicule et de s'assumer financièrement.

Organisation des départs

L'animateur va déterminer 10 minutes avant l'heure de départ le nombre de véhicules nécessaire compte tenu du nombre de participants. Toute personne souhaitant prendre son véhicule seul pour une raison exceptionnelle doit le signaler à ce moment-là. Elle s'assurera sur le plan financier.

Les propriétaires de véhicules participant au covoiturage sont tenus de ramener leurs passagers à la place Pierre Viala.

Pour une bonne répartition des contraintes liées à l'acceptation du covoiturage, l'idéal serait que ce ne soient pas toujours les mêmes qui mettent à disposition leur véhicule.

Dans l'intérêt de la tarification la plus basse de la participation des frais de transport pour chacun, les véhicules se doivent d'être remplis au mieux. En cas de litige concernant la prise de véhicules, la décision finale reviendra à l'animateur.

Équipement pour les activités

Pour ce qui est en particulier des balades et des randonnées, l'animateur se réserve le droit de refuser toute personne qui ne disposerait pas, au départ, de chaussures et d'une réserve d'eau adaptées à l'activité.

Déroulement des balades et randonnées

Pour diverses raisons, notamment de sécurité, nous n'acceptons pas les chiens lors des sorties.

Les animateurs étant des adhérents s'investissant bénévolement dans l'organisation des activités, les participants sont tenus de bien écouter et de suivre les consignes qu'ils leur donnent, notamment pour ce qui concerne la sécurité, le respect de l'environnement et tout autre élément relatif au bon déroulement de la journée.

Présence de personnes mineures

Bien entendu, nos activités sont ouvertes aux enfants et adolescents. Toutefois, l'association n'est pas autorisée à les accepter dans les activités en dehors de la présence de leurs parents. Lors d'une activité en présence de personnes mineures, ce sont les parents qui en sont entièrement responsables, l'animateur n'étant là que pour assurer l'organisation et l'animation de la sortie qu'il prend en charge.